

Demandeurs d'asile, entre rêve et oubli

Grand reporter depuis plus de quinze ans, Benoît Schaeffer a sillonné le monde et ses conflits, et s'est consacré ces dernières années à un reportage en France sur les demandeurs d'asile. Nous l'avions rencontré l'année dernière pour envisager la publication de certaines de ses photos dans notre revue. Puis ce fut la guerre en Irak, et Benoît Schaeffer reparti avant que nous ayons pu faire ensemble la sélection. Aujourd'hui, c'est l'intégralité de ce reportage que nous accueillons avec bonheur en ouvrant le très beau livre édité par Somogy. Cet ouvrage sensible et pudique démontre à quel point Benoît Schaeffer a à cœur de nous faire prendre conscience du quotidien de ce lieu étrange, de passage et de coupure à la fois, qu'est l'état de demandeur d'asile. Par la capture d'un geste, d'un regard, d'une accolade, il revient à la source même de l'élan qui a conduit ces personnes jusqu'au seuil de la France. Le photographe parvient à nous faire saisir la force de leur espoir, de ce rêve de refuge qui les porte – pour que s'ouvre une nouvelle vie. Les textes, d'une grande sobriété, sont issus d'une étude menée par la Sonacotra et l'Unicef France, qui parrainent également l'ouvrage. Une préface de Boris Cyrulnik, partenaire de la recherche dès son origine, permet de mieux appréhender les enjeux de la résilience

pour les enfants de migrants demandeurs d'asile, et de porter un regard empreint d'humanité sur un avenir toujours possible. *Témoignage photographique de Benoît Schaeffer. Somogy aux Editions d'art. Paris, 2003.*

L'Urgence de la misère. SDF et SAMU social

Comment fonctionne le dispositif d'aide aux sans-logis? Quelles ont été les réponses successives apportées à ce qui est devenu un véritable fait de société? Stéphane Rullac est allé chercher ces réponses sur le terrain en accompagnant des intervenants du SAMU social dans Paris pendant cent cinquante nuits. De cette expérience, il a tiré un livre étonnant de clarté. Au fil des pages, s'inscrit une véritable pensée politique et sociale, construite autour d'une analyse critique et soucieuse d'équité, des mécanismes de l'assistance à la misère extrême, de ses enjeux et des évolutions imposées par l'urgence. Le regard profond d'un jeune homme, ancien éducateur spécialisé et actuellement chercheur à l'EHESS en ethnologie et anthropologie, qui met en perspective la pensée des solutions qui restent encore à apporter. *Stéphane Rullac aux Editions Les quatre chemins, 2004.*

Mémoire argentine

« Toutes ces années durant lesquelles le temps paraissait suspendu, il fallait s'accrocher aux faits, et surtout ne rater aucun virage du chemin, aucun jalon. Puisque nous étions exclus de ce qui se passait en Argentine, puisque c'étaient d'autres que nous qui enterraient nos morts, d'autres qui mangeaient à nos tables, d'autres qui dormaient dans nos lits, d'autres qui continuaient à appartenir à ce lieu, à ce temps présent, puisque nous ne pouvions pas revenir et que personne ne nous réclamait ni ne nous demandait de rentrer, nous vivions par procuration et par personnes interposées, nous nous confrontions au souvenir d'un pays situé à des milliers de kilomètres de nous. » Alors les exilés se réunissent, s'exaltent, commentent les dernières nouvelles politiques du pays, se disputent... et par le biais de cette exacerbation soudaine, presque « libidinale », recréent un instant le lien à la mère patrie. Tununa Mercado est argentine, elle a vécu l'exil, en France et au Mexique pendant seize ans. Avec humour et profondeur, elle rend à cette condition les innombrables mises en abîme qu'elle génère pour la personne soudain privée de tout repère: manger, dormir, s'habiller, se soigner, n'ont plus les mêmes signifiants ailleurs que chez soi. *Tununa Mercado chez Sabine Wespieser éditeur, 2004.*

Vient de paraître

L'Asile politique entre deux chaises

Sous-titré: Droits de l'homme et gestion des flux migratoires, cet ouvrage est constitué d'une sélection de textes présentés lors d'un colloque sur la place de l'asile politique dans l'immigration en février 2000.

Michelle Guillon, Luc Legoux et Emmanuel Ma Mung (éditeurs). Editions l'Harmattan, 2003.

A noter également

L'Expérience concentrationnaire est-elle indicible?

Luba Jurgenson, préface de Jacques Catteau aux Editions du Rocher, 2003.

Récits de la Kolyma

Varlam Chalamov, nouvelle édition intégrale aux Editions Verdier. Collection « Slovo », 2003.

Sortir du génocide

Témoigner pour apprendre à vivre
Régine Waintrater aux Editions Payot, 2003.

Figures de la psychanalyse - Trauma

N° 8 aux Editions Erès, ouvrage collectif, septembre 2003.

Rêves et Traumatismes

Marie-Odile Godard aux Editions Erès, 2003.

Mémoires

Directeur de la publication: Hubert Prévot • Rédactrice en chef: Cécile Henriques • Comité de rédaction: Sibel Agrali, Lucie Chauveau, Helena D'Elia, Olivier Gombert, Christophe Salet • Conception: Gérard Casal • Réalisation: Stratis (Hélène Doukhan), 16 bis, avenue Parmentier, 75011 Paris. Tél.: 01 55 25 54 54 • Gravure et impression: ISI, 68/70, rue des Pyrénées, 75020 Paris. Tél.: 01 40 09 80 80 • Ce document a été réalisé avec l'assistance financière de la Communauté européenne. Les points de vue qui y sont exposés reflètent l'opinion de l'association Primo Levi, et de ce fait ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de la Commission européenne. Ce numéro a été imprimé à 4 000 exemplaires.



Association Primo Levi
107, avenue Parmentier - 75011 Paris
Tél.: 01 43 14 88 50 • Fax: 01 43 14 08 28
www.primolevi.asso.fr • primolevi@primolevi.asso.fr



SOINS ET SOUTIEN

AUX PERSONNES

VICTIMES DE LA TORTURE

ET DE LA VIOLENCE

POLITIQUE

SOMMAIRE

- **Actualité**
Fondation turque des droits de l'homme 2
Des liens forts 3
Journées CFDA: touche pas à mon droit d'asile! 4
- **Editorial** 3
- **Dossier**
Parcours d'errance 6
- **Tribune libre**
Le temps de dire... 10
- **D'ici et d'ailleurs**
Assistance à l'arrivée 11
- **Terrain**
Former les acteurs de terrain à la prise en charge des demandeurs d'asile 14

Nous remercions Pierre-Yves Brunaud, photographe, qui a aimablement collaboré à l'iconographie de ce numéro de Mémoires en puisant dans différentes séries de travaux. De ses images se dégage une sensibilité poétique. Les délicats portraits de Silman font partie d'un travail mené auprès de réfugiés en France (sans rapport avec les patients du centre Primo Levi). Pierre-Yves Brunaud chemine aujourd'hui sur des lignes de frontières qui traversent ou s'enroulent autour de Paris. Ici aussi, il regarde la ville et les citoyens dans la ville, avec le désir de mettre à jour ce qui délimite et ce qui offre des points de rencontre. Pour poursuivre la promenade avec les nouveaux projets:

- <http://pierreyves.brunaud.free.fr>
- <http://chemineurs.free.fr>

Mémoires

n° 24 de la lettre trimestrielle d'information **Avril 2004** de l'Association Primo Levi **5 €**

DOSSIER

Le long voyage des demandeurs d'asile



Silman, Mauritanien, réfugié politique. Parc paysager de Limay-Porcheville (78). Juillet 2003.

L'arrivée en France marque une étape dans le singulier voyage des demandeurs d'asile. Ils parviennent sur un territoire qui a représenté pour eux la promesse d'une protection, un espoir à la mesure de l'arrachement du départ. Que savons-nous de ce parcours d'errance? Comment pouvons-nous donner tout son sens au devoir d'asile? L'association Primo Levi participe à la réflexion, à l'engagement interassociatif et à la formation des professionnels.

Fondation turque des droits de l'homme

Le harcèlement des défenseurs des droits humains continue, tandis que persiste la torture.

Depuis le premier numéro de *Mémoires*, sorti en juin 1997⁽¹⁾, nous avons eu régulièrement à faire état de la poursuite de l'usage – comment ne pas dire systématique? – de la torture en Turquie (notamment en cas de « crimes et délits » politiques).

Nous avons tenu informés nos lecteurs des harcèlements, en particulier judiciaires, subis par nos collègues soignants et administrateurs au sein de la Fondation des droits de l'homme de Turquie. La fondation (TIHV)⁽²⁾ gère cinq centres de soins pour victimes de la torture, implantés dans les principales villes du pays : Ankara, Istanbul, Izmir, Adana et Diyarbakir (ville à forte concentration kurde). S'obstiner à vouloir soigner les victimes de la torture dans un pays qui torture sans relâche et s'obstiner à publier des rapports sur les violations des droits humains dans ce même pays demande une bonne dose de détermination et de courage. Nos collègues en ont. Pour tenir, ils ont besoin d'être soutenus et protégés. Leur travail de réparation et leurs

efforts de dénonciation doivent être relayés, connus et reconnus à l'étranger.

L'association Primo Levi, répondant ainsi à l'appel de la TIHV, a proposé en l'an 2000 la création d'un collectif fédérant plusieurs autres associations⁽³⁾.

Harcèlement judiciaire

Plus d'une douzaine de procès ont été ouverts contre certains membres de la Fondation, avec des accusations tristement ridicules.

Ces procès, dont les audiences sont reportées interminablement, constituent matériellement une entrave au travail de la TIHV. Le temps passé pour préparer la défense, accueillir les observateurs étrangers, etc. est du temps pris sur celui consacré à la mission des centres. C'est surtout une tentative pour décourager ceux qui s'engagent sur la voie éminemment dangereuse de la défense des droits de l'homme en Turquie. Plusieurs membres de la

Fondation, soignants compris, ont eux-mêmes été torturés.

Déterminé à faire son travail d'information, le collectif « Défense des droits de l'homme en Turquie » a publié des communiqués de presse, dont deux consacrés récemment à la situation de quatre députés emprisonnés (dont Leyla Zana) à l'occasion du dixième anniversaire de leur arrestation. Des rencontres avec le ministère des Affaires étrangères (MAE) ont permis de relayer les informations recueillies sur place par le collectif. « C'est surprenant qu'ils aient besoin de nous rencontrer pour connaître la situation des droits de l'homme en Turquie », se désole Diane Kolnikoff, présidente du collectif. Béatrice de Huart, chargée de la Turquie à la direction de la Coopération européenne auprès du MAE, s'est engagée à transmettre les demandes du collectif auprès de l'ambassade française à Ankara, d'une part pour que des représentants de la France assistent aux procès et auprès des autres pays européens, d'autre part. Au moment où la Turquie souhaite voir s'ouvrir des négociations pour préparer son entrée dans la CEE, il est possible de faire pression sur le gouvernement turc pour que, réellement, il mette fin à la torture et aux harcèlements des défenseurs de droits de l'homme⁽⁴⁾.

Soheila Mameli, chargée de mission Moyen-Orient pour la fondation France-Libertés et qui à ce titre participe au travail du collectif, sait que le travail de sensibilisation et d'information mené par le collectif sera de longue haleine. « Le projet de colloque à Paris, dans un cadre institutionnel, pour la sensibilisation des élus a encore été ajourné, faute de financement (le MAE décline son soutien en 2004 comme en 2003 ainsi que la mairie de Paris). Mais, remarque-t-elle chaque citoyen français peut interpellier son député et l'appeler à la vigilance... » ■

Cécile Henriques

(1) Voir dossier *Vers un soutien croissant à la fondation turque des droits de l'homme*, du n° 12, novembre 2000 ; suivi de *Situation de plus en plus difficile pour les défenseurs des droits de l'homme* du n° 13, février 2001 ; *Des nouvelles de Turquie*, n° 17, mars 2002 ; et brèves dans les n° 18, 19 et 20, 2002.

(2) Türkiye İnsan Hakları Vakfı.

(3) Font aujourd'hui partie du collectif, aux côtés de l'association Primo Levi, l'Acad, AISF, Acort, la fondation France-Libertés, Juristes sans Frontières, la Ligue des droits de l'homme, Médecins du Monde, L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme (FIDH et OMCT), la Cimade et Trêve.

(4) Turquie. *Législation répressive, application arbitraire : les défenseurs des droits humains face aux pressions*. Rapport Amnesty International, février 2004.

Des liens forts

L'association Primo Levi au congrès d'Amnesty International.



Sur les pistes du Haut-Atlas. Avril 1998.

Invitée au congrès d'Amnesty International Section française (AISF), qui s'est tenu du 5 au 7 mars dernier à Toulouse, je suis allée témoigner de notre action quotidienne auprès des victimes de torture. Devant un millier de personnes, d'une qualité d'écoute remarquable, j'ai pu présenter le travail du centre de soins et évoquer les réalités de nos patients, en tant que victimes et demandeurs d'asile. Cet exposé a permis également de rappeler les liens organiques qui unissent l'association Primo Levi et AISF. La Section française est cofondatrice de l'association. A ce titre, elle siège et travaille au sein du conseil d'administration. Aucune autre section nationale d'Amnesty International, à ma connaissance, n'a eu et ne conserve des liens aussi forts avec un centre de soins pour les victimes de torture (il y en a près de deux cents dans le monde). C'est le signe d'un engagement remarquable d'AISF auprès des victimes qui demandent asile sur le territoire national. Pour certains militants, ces liens étaient une découverte. L'un d'eux a pris le micro pour exprimer sa « fierté ».

Lorsque j'ai évoqué l'inadmissible délai que les patients doivent supporter avant d'avoir accès aux soins (plusieurs mois), une ancienne patiente, devenue depuis « amnestienne » active, a pris la parole. Elle a témoigné de la pénibilité de cette attente, qui se surajoute aux autres souffrances, alors que le suivi thérapeutique, dont elle a bénéficié par la suite, a été ressenti comme extrêmement bénéfique.

C'était aussi l'occasion d'adresser au nom de l'association et du centre Primo Levi, mes profonds remerciements aux militants d'AISF qui ont largement contribué avec leurs nombreux dons, à combler le « trou » de trésorerie qui nous avait inquiétés l'été dernier. Remerciements également aux deux membres d'AISF qui siègent à notre conseil d'administration : Philippe Luxereau et Michel Fournier. Celui-ci nous accompagne depuis nos débuts. Enfin, remerciements aux trois bénévoles qui partagent leur temps entre nos deux associations : Simone Jurmand, Simy Richardson et Liliane Passavant. ■

Sibel Agrali, directrice du centre Primo Levi

Rwanda

Dix années après le début du génocide, nos pensées vont à toutes les victimes – honteusement oubliées –, à tous les rescapés qui tentent de poursuivre leur vie, au Rwanda ou ailleurs.

Entre 1996 et 2003, le centre Primo Levi a reçu 56 rescapés du génocide au Rwanda et de la répression visant les Rwandais en RDC. Cinquante-six histoires singulières d'horreur, de fuite... Près de la moitié d'entre eux est venue demander accueil et écoute en 2000, soit près de six ans après le début du génocide... Le temps de parvenir à un lieu d'aide.

Et les autres ?

(Cf. *Rwanda, le psychotrauma à l'échelle d'un pays*, dossier central du *Mémoires* n° 4 mai 1998).



Sibel Agrali

Une nouvelle étape

Grâce à la générosité de beaucoup de nos amis, la situation de l'association Primo Levi, en ce début d'année 2004, est nettement améliorée. L'élan de solidarité remarquable, à la suite de notre appel aux dons, a permis de terminer 2003 en équilibre budgétaire, et même d'éponger le déficit de 2002.

Cette consolidation de notre situation financière et cette confiance, exprimée par nos amis aussi bien que par notre environnement institutionnel, nous autorisent à regarder l'avenir avec sérénité.

Notre défi désormais sera de réduire la file d'attente. Il nous faut trouver les moyens d'accroître nos activités à la mesure des appels de plus en plus nombreux qui nous sont adressés.

A la veille du dixième anniversaire de l'association, cette nouvelle étape de développement sera l'un des thèmes principaux de notre prochaine assemblée générale, à laquelle nous convions les nombreux adhérents particuliers, hommes et femmes, qui nous ont rejoints récemment.

Il nous faudra ensemble interpellier les pouvoirs publics : comment est-il possible que dans un pays comme le nôtre, des dizaines de personnes victimes de torture doivent attendre des mois pour recevoir des soins à la mesure de leurs besoins, une solidarité à la mesure de ce qu'ils ont vécu.

Hubert Prévot



Sur la route de Tilmi, Haut-Atlas marocain. Avril 1998.

Pierre-Yves Brunaud

Le procès Helvaci

Depuis trois ans, au nom du collectif, des observateurs se sont rendus, aux audiences de l'un de ces procès. Günseli Kaya, coresponsable du centre de soin d'Izmir, et le Dr Alp Ayan, psychiatre au même centre, sont accusés, avec d'autres, d'avoir participé à un rassemblement non autorisé en septembre 1999, pour les obsèques d'un prisonnier tué lors d'une opération des forces de l'ordre en prison.

Au cours du procès, Günseli Kaya – 1,50 m et 45 kg – est même accusée d'avoir « agressé » les forces de l'ordre qui ont brutalement chargé les personnes présentes aux funérailles.

Le procès est arrivé à son terme le 13 février dernier après 52 mois de procédure. Sur la base de l'article 2911 du code pénal turc interdisant les rassemblements et les manifestations, les peines prononcées à l'encontre des inculpés (près de cinquante personnes) vont jusqu'à dix-huit mois de prison. Les avocats ont décidé de soumettre le verdict à la cour de cassation.

Journées CFDA

Touche pas à mon droit d'asile!

Les 26 et 27 mars dernier, la Coordination française pour le droit d'asile (CFDA) a organisé à Paris la troisième rencontre nationale pour le droit d'asile. Une vraie réussite puisque ces deux journées ont réuni près de deux cent cinquante personnes, professionnels et militants conscients des nombreux coups portés au droit d'asile aussi bien en France qu'en Europe.

Mobilisation, détermination et vigilance ont été les maîtres mots de cette troisième rencontre nationale pour le droit d'asile. Ces deux journées ont rassemblé des praticiens du droit d'asile venus de toute la France représentant près de 70 organisations. Ils conseillent et défendent, au quotidien, les demandeurs d'asile et les exilés au sein d'associations et de structures d'accueil et d'hébergement. La première journée a été consacrée à la formation et aux échanges relatifs au droit d'asile. Dans la matinée, les débats ont porté sur les questions européennes à quelques semaines de l'élargissement de l'Europe à vingt-cinq Etats, le 1^{er} mai 2004. L'après-midi a été consacré à la dimension nationale du droit d'asile, avec notamment l'analyse de la loi modifiée le 10 décembre 2003. Au-delà d'un bilan pessimiste, ces acteurs de terrain ont tenté de dégager les moyens susceptibles de limiter les effets pervers d'une politique de rejet et de précarisation. Revue de détail.

Quand l'Europe s'en mêle

Dès le début de la matinée, le ton est donné! Dans sa brève introduction, Catherine Teule insiste sur la « *communautarisation de la politique d'asile* » et sur ses objectifs visant à limiter les traitements différenciés des demandeurs et à réduire « *l'attractivité* » des pays où la politique est la plus favorable.

Les différents sommets européens, au-delà d'une politique commune en matière de droit d'asile, ont surtout recherché une plus grande efficacité en matière de contrôle des flux migratoires avec pour conséquence directe une érosion du droit d'asile. Désormais, la priorité est donnée à la lutte contre l'immigration clandestine. Comme le souligne Claire Rodier, « *la main gauche donne la protection quand la main droite s'arrange pour qu'il n'y ait pas d'asile* ». Une situation toutefois contrastée puisque pour Patrick Delouvin: « *Il n'y pas d'harmonisation européenne en matière de droit d'asile* ». L'élaboration des textes législatifs communs se négocie en étudiant les opportunités des plus petits dénominateurs communs (par exemple la notion de protection temporaire plus restrictive que le statut de réfugié). De plus, les conséquences de l'élargis-



Les intervenants de la matinée (de gauche à droite): Catherine Teule (LDH), Claire Rodier (Gisti), Caroline Intrand (Cimade), Patrick Delouvin (Amnesty International Section française) et Annabelle Roig (HCR).

sement de l'Europe sont évidentes: la baisse de 15 à 20 % des demandes d'asile enregistrées dans les quinze Etats membres actuels doit être mise en regard de la hausse de 16 % constatée dans les dix Etats adhérents.

Réfugié oui, mais pas chez nous!

Selon Claire Rodier, il y a trois volets aux répercussions du travail de l'Europe concernant l'asile.

- **Une politique de dissuasion des migrants.** L'Europe veut responsabiliser les pays tiers quant au contrôle des flux migratoires. Une véritable coopération se met en place avec les pays tiers dès lors qu'ils retiennent les migrants. Ainsi, s'instaure un véritable « *chantage à l'immigration* » sur le principe du « *vous gardez vos migrants, sinon pas d'aide au développement* ».
- **Un contrôle accru des frontières.** L'Europe envisage la création d'une agence européenne de contrôle aux frontières. Le but est bien évidemment de coordonner les actions et d'évaluer les risques d'immigration clandestine.
- **Le retour et l'éloignement des migrants en situation irrégulière.** L'externalisation de l'asile est la philosophie qui sous-tend ce

volet. L'Europe envisage ainsi d'installer des camps de transit hors de ses frontières. Selon Caroline Intrand, la politique de retour est le moyen de crédibiliser et de justifier les politiques d'asile. Ce choix n'est pas anodin car le rapatriement est rapide, efficace et surtout la solution la moins coûteuse pour l'Union.

Des conséquences désastreuses

Basée sur la coopération des Etats membres, cette politique balaie toute velléité d'instaurer des normes minimales notamment en termes de rétention ou de recours suspensif des procédures d'expulsion. Par ailleurs, cette politique montre un véritable défaut en termes de contrôle démocratique. Le Parlement européen rejette en effet tous les textes proposant des mesures visant à un certain contrôle.

Pour Annabelle Roig, l'élargissement de l'Europe a des retombées conséquentes en matière d'asile. Sur pression de Bruxelles, des mesures restrictives ont déjà été imposées aux nouveaux Etats membres, alors même que leur mise en œuvre n'a pas encore été réalisée dans les pays de l'Europe des Quinze. Parallèlement, l'intégration de ces nouvelles

normes constitue une véritable difficulté pour des Etats dont les situations sont radicalement différentes (la Lettonie accueille dix réfugiés par an quand d'autres pays en reçoivent des centaines).

Toutefois, selon Annabelle Roig, « *la politique du bâton et de la carotte* » menée avec les Etats candidats à l'entrée dans l'Europe donne également des résultats positifs. Les représentants de ces pays ont développé une véritable expertise quant aux questions tou-



Les intervenants de l'après-midi (de gauche à droite): Jérôme Valluy (assesseur à la CRR), Stephen Suffern (avocat), Patrick Delouvin (Amnesty International Section française), Jean-Pierre Alaux (Gisti), Gérard Sadik (Cimade) et Jean Haffner (Secours Catholique).

chant à l'asile en Europe. D'autre part, la politique de jumelage et d'assistance à ces Etats permet la construction de structures d'accueil et l'engagement de personnel.

De nouvelles dispositions françaises

Dans l'après-midi, autour de Patrick Delouvin, les membres de la CFDA ainsi que deux spécialistes apportent leur éclairage sur la nouvelle loi ainsi que sur les futurs décrets d'application concernant les nouvelles pratiques des préfectures, de l'Ofpra et de la Commission des recours des réfugiés.

Quatre points cruciaux sont abordés: la protection subsidiaire, l'incapacité de protection, l'asile interne et la demande manifestement infondée. Sur le premier point, Jean-Pierre Alaux estime « *qu'il ne faut pas vider le statut de réfugié pour remplir celui de réfugié subsidiaire* » et faire de la protection subsidiaire un « *asile de rattrapage* ». Ce que confirme Stephen Suffern pour qui la protection subsidiaire est moins importante qu'on ne le croit et va donner lieu à une protection hors des critères du statut de réfugié. Jérôme Valluy a estimé quant à lui que pour

l'instant, la situation est encore transitoire, la jurisprudence n'étant pas encore fixée du au retard dans l'application du décret.

Autres points importants, l'incapacité de protection et l'asile interne. Selon Gérard Sadik, le premier point est une avancée mais sa prise en compte risque d'être restrictive. Quant à l'asile interne, il estime que cela nécessite une grande prudence en termes d'application et pose un problème notamment dans les Etats fédéraux. D'ailleurs,

entendu par l'Ofpra et que les critères de non-délivrance du statut de réfugié devaient être respectueux de la Convention de Genève. Le texte de la nouvelle loi est loin de répondre aux attentes de la CFDA (cf. sa plate-forme de 2001, *Dix conditions minimales pour un réel droit d'asile en France*). Si des moyens financiers (qui restent insuffisants) ont été consentis ces dernières années, ils ne peuvent compenser le net recul législatif que constitue cette nouvelle loi puisque centrée sur un objectif de baisse de la demande.

En somme, c'est au détricotage en règle de la Convention de Genève par les instances européennes que s'opposent, avec vigilance, les défenseurs du droit d'asile (en France comme en Europe). La forte mobilisation lors de ces journées nationales, ainsi que la qualité des documents fournis sur place montrent la détermination qui sous-tend l'action de la coordination. Elle donne tout son poids à la lettre ouverte adressée au président Chirac le 18 février dernier, l'interpellant « *sur le risque de dérive irréparable* ». Cette lettre accompagnait l'envoi d'un rapport détaillé: « *Lourdes menaces sur le droit d'asile en Europe, un bilan de quatre ans de rapprochement des politiques d'asile* ». Pour clore ces rencontres, un communiqué de presse a été adressé aux médias ainsi qu'aux autorités françaises et européennes deux jours avant la réunion des ministres de l'Intérieur des Quinze. Ce communiqué s'associait à la demande de nombreuses associations européennes. Mobilisation et vigilance restent d'actualité pour la CFDA. Rendez-vous dans quelques mois! ■

Olivier Gombert

Les membres de la CFDA

Acat (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), Amnesty International – section française, APSR (Association d'accueil aux médecins et personnels de santé réfugiés en France), Act'Up, CAEIR (Comité d'aide exceptionnelle aux intellectuels réfugiés), CASP (Centre d'action sociale protestant), CAFDA, Cimade (Service œcuménique d'entraide), Comede (Comité médical pour les exilés), Croix-Rouge française, Forum réfugiés, France Terre d'Asile, GAS (Groupe accueil solidarité), Gisti (Groupe d'information et de soutien des immigrés), LDH (Ligue des droits de l'homme), MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), association Primo Levi, SNPM (Service national de la pastorale des migrants), Secours Catholique, SSAE (Service social d'aide aux émigrants).

Parcours d'errance

L'injonction de survivre propulse chacun à partir, donc à quitter. Avec cet arrachement commence une errance, dans une temporalité suspendue. Entendre comment les difficultés du voyage ajoutent aux souffrances endurées peut permettre de mieux accueillir ceux qui demandent asile au terme d'une fuite éprouvante.

Parmi les demandeurs d'asile qui ont fait une demande de soin au centre Primo Levi, peu évoquent leur voyage. Ils font le récit des événements qui les conduisent à fuir et de leurs difficultés à vivre le quotidien de l'exil en France. De l'avant et de l'après. Dans certains cas, c'est sans doute parce que le voyage a été soudain. Ils ont fui, pris un avion avec l'aide de proches et soudain, ils sont ailleurs. Pour d'autres, le parcours aura été beaucoup plus douloureux. Véronique Bourboulon fait l'hypothèse que cet entre-temps est alors très « défendu ». Pour se protéger de la souffrance, la personne répond à une injonction intérieure, « ne surtout pas sentir ce qui se passe ». La psychothérapeute pense surtout aux difficiles parcours des mineurs isolés qui ont fui la RDC⁽¹⁾. « Quand ils évoquent cette période, reviennent tous les affects... Ils vivent en alerte permanente. Ils ne peuvent baisser la garde. Évoquer le voyage, c'est faire ressurgir toutes les douleurs qu'ils ont fait taire, dans cette errance quasi somnambulique, comme séparés du corps et du ressenti. »

La temporalité devient floue

Marquée par l'urgence de survivre, la durée perçue de cet « entre-temps » se détache de la durée réelle. Pour chacun, en fonction de son histoire et des conditions du voyage, le passage entre là-bas et ici peut s'étirer entre le soudain et l'interminable. « Le travail de la thérapie permet de redéployer ce temps » entre l'instant du départ, ce moment de rupture, et une arrivée possible...

Pour la plupart, les demandeurs d'asile n'avaient jamais envisagé de quitter leur pays. Dans ce lieu de leur origine, ils avaient leur vie, leur famille, leurs amis, leur maison, leur métier, des projets. Pour les militants, leur engagement était aussi un attachement à l'avenir de leur pays. Les circonstances terribles qui obligent à un tel

arrachement sont multiples, mais toutes marquées par la violence. Ce qui traverse les récits, c'est l'injonction de survivre. Le départ ne se choisit pas. Il s'impose dans une urgence qui bien souvent ne laisse pas le temps ni de mesurer ni de raisonner. Pour les demandeurs d'asile, le voyage n'a pas été un projet. Il est une fuite.

Le départ, ce serait ce moment où on ne peut pas rentrer chez soi

Juan Boggino, psychothérapeute au centre Primo Levi, nous rapporte une anecdote. « Dans un atelier d'éducation aux droits de l'homme, des lycéens avaient choisi une valise pour symboliser le départ dans une exposition. Des jeunes mineurs isolés d'un foyer Cada⁽²⁾ s'en sont étonnés : "Pourquoi une valise? Nous n'avons jamais eu de valise". » Pour beaucoup de personnes reçues au centre Primo Levi, ce départ est une rupture précipitée. Véronique Bourboulon évoque le parcours d'un jeune Congolais. C... a 17 ans quand le film de sa vie s'enraye sur une image obsédante : il est passé par la fenêtre. Des hommes armés sont entrés dans la maison, son père lui a demandé de fuir, le désignant, lui, comme celui qui pourrait survivre. Il est passé par la fenêtre, avec l'interdit de revenir. Quatre années ont suivi avant qu'il ne puisse partir pour la France mais « pour lui, le départ, c'est ce moment-là ». Au traumatisme de perdre sa famille s'ajoute la culpabilité de les avoir laissés là, sans savoir si son départ n'aurait pas accru les représailles envers sa famille.

Parfois, c'est pour protéger ses proches que l'exil s'impose. La personne recherchée peut devenir une source de menace pour sa famille. Le centre Primo Levi reçoit un nombre croissant de personnes venant de la RDC. Dans cette partie de l'Afrique les retournements politiques ont été brutaux, ils ont saisi toutes les personnes qui étaient apparentées à ceux qui ont exercé des res-

ponsabilités. Véronique Bourboulon se souvient de cette femme, qui a fui la RDC avec son fils. « Ses frères se sont organisés et les ont mis dans l'avion, pour les protéger mais aussi peut-être pour protéger le reste de la famille, parce que ne sont pas seulement menacés les militants, mais aussi leurs relations : la fille de..., la femme de... » Pour elle aussi le départ, pris dans l'urgence, n'a pas été une décision véritablement pensée. Elle était emprisonnée avec ses deux enfants malades. C'est la mort de sa petite fille qui lui permet de fuir, dans la confusion des gardes. « Elle se retrouve dans un avion sans comprendre ce qui lui arrive, sans avoir pu enterrer sa fille, ni son mari, sans comprendre où elle allait. Quand elle l'évoque, c'est un ressenti d'imédiateté. Elle était là-bas et tout à coup elle est propulsée ici. » (Véronique Bourboulon).

Penser le départ

Pour ceux qui ont eu le temps d'y réfléchir, le départ a été une décision difficile à prendre. L'exil est inconcevable. Certains se disent « on reviendra ». La fuite est souvent culpabilisante, ce geste de survie peut résonner comme un abandon. Pour les militants, il est ressenti comme l'acte le plus lâche qui soit. Dans certains cas, il ne peut même pas se dire comme tel. Juan Boggino évoque ce psychanalyste algérien qui avait dû fuir sans prévenir ses patients. « Il ne pouvait pas dire qu'il partait, il risquait d'être arrêté avant même d'être parti. » L'injonction de partir est une injonction à disparaître. On se cache de ceux qui nous menacent et, par-là même, on disparaît pour ceux auxquels on appartenait. « On marche en effaçant ses propres traces », rappelle Juan Boggino. Il souligne les traumatismes de ceux qui doivent ainsi couper les liens avec leur communauté. Le départ des pays où l'Etat est le plus répressif est interdit. L'herméticité des frontières commande alors de dissimuler son identité. On part sans visa ni passeport ; ceux qui peuvent s'en pro-



Pierre-Yves Brunaud

Maroc, Haut Atlas, avril 1998.

curer vont voyager sous une fausse identité. Celle sous laquelle ils devront parfois continuer à vivre. Juan évoque ce militant turc qui a dû fuir et demander l'asile sous son pseudonyme de militant. Pour protéger sa famille, il a ainsi coupé les liens avec ses proches pendant plus de douze ans. Le départ en exil est une rupture avec une part importante de soi-même. Janine Dardare (assistante sociojuridique) évoque cette jeune femme turque qui a fui en n'emmenant qu'un baluchon, quelques petites choses, parmi les plus précieuses, des souvenirs, des photos... Au deuxième camion, faute de place, le passeur lui a ordonné de l'abandonner sur le bord de la route. Pour l'exilé qui fuit sans valise, ce qui pèse est, invisiblement, tout ce qui manque. C'est avec ces bagages-là que chacun doit faire ce difficile voyage. Pour ceux qui n'ont pas pu réunir les moyens de partir rapidement, commence une errance qui peut aggraver les séquelles des traumatismes. On repère dans les récits des réfugiés de

« La protection due aux réfugiés risque d'être vidée de son sens si les personnes en quête de protection et d'assistance ne peuvent atteindre les territoires des Etats signataires de la Convention des Nations unies sur les réfugiés de 1951 », UNHCR, 1991⁽³⁾.

la RDC plusieurs départs : celui de sa maison, de son village, des environs où ils se sont d'abord mis à l'abri, parfois cachés chez des proches. Le passage de la rivière entre Kinshasa et Brazzaville signe le départ du pays. Beaucoup de réfugiés africains errent dans des pays limitrophes, dans des camps ou cachés dans la forêt avant d'envisager un départ vers ailleurs. C'est ainsi que C... a passé « quatre années dans une errance totale, sans communi-

cation avec quiconque, obsédé par des tentations suicidaires. Un no man's land. » Véronique Bourboulon se souvient également de cette petite fille qui s'est retrouvée « absolument seule à 12 ans. L... était chez une amie quand une rafle a emmené toute sa famille. Elle a passé plusieurs années seule, à vivre dans les rues de Brazzaville, elle a appris des gestes inconnus, sa seule préoccupation était de trouver de la nourriture ».

Pour tous ceux dont le voyage a été difficile, les conditions de vie ont été précaires. Ces épreuves viennent s'ajouter aux sévices endurés dans le pays et aggravent encore les séquelles de la violence qui a imposé leur départ.

« *Le corps souffre beaucoup dans la fuite* », constate Mireille Joussemet (médecin généraliste). Les traumatismes repérables dans l'après-coup sont variables selon les conditions du voyage. Elle remarque surtout des



Pierre-Yves Brunaud

Père de Silman, souvenirs de famille.

séquelles de chutes, des douleurs chroniques consécutives à de trop longues marches. Elle cite le cas d'une dame âgée dont la marche forcée avait « *complètement décompensé l'arthrose de la hanche...* Mais en fait, nous ne voyons pas, ici, de pathologie aiguë ». Elle souligne que ceux qui parviennent jusqu'au centre sont plutôt jeunes et « *dans la majorité des cas sans antécédents médicaux importants, parce que les autres qui ont de plus grandes fragilités ne sont pas arrivés jusqu'ici* ».

Pour ceux qui voyagent en camion ou en bateau, les conditions du voyage sont souvent extrêmement pénibles. L'exiguïté de la planque, le manque d'hygiène, le confinement et l'isolement du monde extérieur rappellent les conditions d'incarcération. La peur d'être découvert est constante pendant un voyage qui semble parfois interminable. Ils partent par des chemins inconnus, avec des personnes qu'ils ne connaissent pas. Catherine Pinzuti (chargée de l'accueil) se souvient de ce jeune Tamoul venu en camion du Sri Lanka. Sa famille avait eu recours à un passeur pour lui permettre d'échapper à un enrôlement

forcé. Son parcours a duré neuf mois. Pendant plusieurs semaines, il a été confiné dans des camions bâchés, privé de soins, séquestré par le passeur qui rançonnait régulièrement sa famille. Ce jeune garçon ne voyait pas la fin de son calvaire.

Le risque est grand pour ces clandestins qui, privés de leurs droits les plus fondamentaux, sont ainsi livrés aux bons vouloirs des passeurs. Pour Claude Bietry (kinésithérapeute), ce qui est le plus frappant, c'est la façon dont les femmes surtout sont souvent obligées de monnayer leur voyage ; Eric Sandlarz (psychothérapeute) évoque le parcours en bateau de cette jeune femme africaine qui avait réussi à rejoindre la côte à pied. Elle avait fui les geôles de son pays où elle avait déjà dû subir viols et tortures. Sur le port de Pointe noire, elle a rencontré un marin espagnol qui l'a fait passer

« *anesthésie la souffrance due aux pertes multiples et aux difficultés rencontrées sur le chemin. Ce qui permet de repousser à plus tard le moment de revenir sur les violences à l'origine de l'exil, sur ce qui a poussé à fuir* ». Eric Sandlarz formule une hypothèse : ce fantasme du territoire d'arrivée, imaginé comme un paradis, renverrait à l'enfance. « *Comme si on allait retrouver la protection dont on bénéficiait enfant ; ce vers quoi on va est un Etat qui va nous protéger. On a été poussé à s'en aller parce que d'autres se sont imposés dans la malveillance, pour nous détruire. On cherche à se remettre dans les mains de quelqu'un à nouveau, mais dans les mains d'un Etat protecteur. Ce qui fait référence aux parents, à la toute puissance et à ce temps où d'autres, bienveillants, décidaient pour nous* ». Il remarque également que la place de la foi tient un grand rôle pour

Les demandeurs d'asiles sont des survivants, à la violence dans leur pays, mais aussi aux difficultés qui se dressent sur leur route avant, enfin, de parvenir à un lieu sûr.

dans sa cabine jusqu'aux Baléares : il l'a violée tout au long de la traversée.

Qu'est-ce qui permet de tenir dans un voyage si difficile ?

Eric Sandlarz rappelle que lorsqu'il y a eu « *des temps longs d'incarcération, de sévices, les gens ont basculé dans une économie de survie, sur le chemin de l'exil, ils restent posés par ces réflexes-là* ». C'est une nécessité qui prend toute la place dans la psyché. Mais l'espoir de l'arrivée joue beaucoup sur « *les forces qu'on trouve pour pouvoir avancer* ». La certitude d'une protection à venir

« Les mesures de contrôle toujours plus strictes n'ont pas seulement fait obstacle au droit des demandeurs d'asile d'accéder au territoire de l'Europe, elles les ont forcés à recourir à des entrées illégales et à dépendre de réseaux criminels. Par voie de conséquence, le phénomène de la contrebande et du trafic de personnes aux frontières terrestres et côtières de l'Europe a prospéré, alimentant l'insécurité et la méfiance publiques sur la capacité des gouvernements européens à contrôler leurs frontières. »

Peer Baneke, secrétaire général de ECRE (European Council on Refugees and Exiles), 17 juin 2002 à l'occasion de Sommet européen de Séville.

les patients originaires d'Afrique, où la religion est un vécu communautaire. « *Ça soutient tout au long du voyage ; le recours à Dieu est une façon de ne pas être abandonné, y compris dans l'errance. Surtout, cela maintient une certitude, la continuité de l'être* ». La pratique religieuse peut permettre de conserver quelque chose de ce qui n'est plus là. Le recours à un idéal permet de trouver des appuis, et tient peut-être une place comparable à celle que tient la militance dans la psyché d'autres personnes victimes de la violence politique.

L'arrivée sur le sol français, qu'elle se représentait parfois comme une terre des « *droits de l'homme* », où comme un ailleurs où se poser enfin, annonce cependant de nouvelles difficultés⁽⁴⁾ pour la personne en quête d'asile. Les conditions de vie précaires et l'incertitude statutaire perpétuent des souffrances qui se sont accumulées. L'accueil de réfugiés kosovars en 1999, dans un réel dispositif d'accueil, est incomparable avec le parcours de la plupart des autres réfugiés.

Dans ce contexte de déni des droits, la perte de l'espoir est très éprouvante. Malgré les risques pour leur sécurité, certains fantasment leur retour. Ils rêvent parfois de vengeance ou de justice, de réparation ou simplement de retourner vivre dans leur communauté, là où leur vie s'est arrêtée. Véronique Bourboulon évoque cette femme inquiète des tapages nocturnes de son mari qui les met en péril d'être repérés par la police

française. Ils risquent d'être reconduits à la frontière. C'est peut-être un désir ambivalent d'en finir avec cet interminable voyage.

L'impossible retour

« *Ma mère me dit toujours : tu ne peux pas rentrer, j'ai vendu ton lit* ». Ce qui signifie : « *C'est trop dangereux, je préfère que tu restes loin de moi* ». ⁽⁵⁾ La violence qui a provoqué la fuite interdit le retour et les traumatismes le rendent souvent impensable. Mais au-delà, souligne Juan Boggino : « *L'arrachement a imposé un travail de détachement des choses à soi, une rupture des liens. Pour soi-même comme pour les autres là-bas, les espaces psychiques n'existent plus* ». La demande d'asile est sur ce point une démarche complexe car l'obtention, enfin, du statut de réfugié rendra solennelle la rupture avec son Etat d'origine. Eric Sandlarz nous rappelle que « *les sévices, la torture rompent le sentiment de la continuité de l'être. Le sujet ne peut pas*

vivre, ne peut pas avoir le moindre équilibre psychique, s'il ne se sent pas rattaché à son enfance, à la période durant laquelle il s'est construit ». Janine Dardare se souvient de la joie de cette jeune femme turque qui, dans la doublure du manteau qu'elle avait porté pendant son périple, a retrouvé une petite photo de son mari disparu, du père de son enfant. Le voyage de l'exil a creusé encore ce fossé entre « *l'avant* » et « *le maintenant* ». Pour ceux qui ont fait ce voyage, arriver demande de renouer avec la temporalité de son histoire, de résorber la fracture, apaiser ses traumatismes, sortir de l'économie de survie pour recommencer à vivre sa vie. C'est à ce projet que se consacre le centre Primo Levi.

Mireille Joussemet se souvient d'une femme d'origine turque qui a passé vingt ans en France avant de pousser la porte du centre et déposer enfin le lourd bagage de sa souffrance. Elle disait que depuis toutes ces années, elle « *n'avait pas vécu* ».

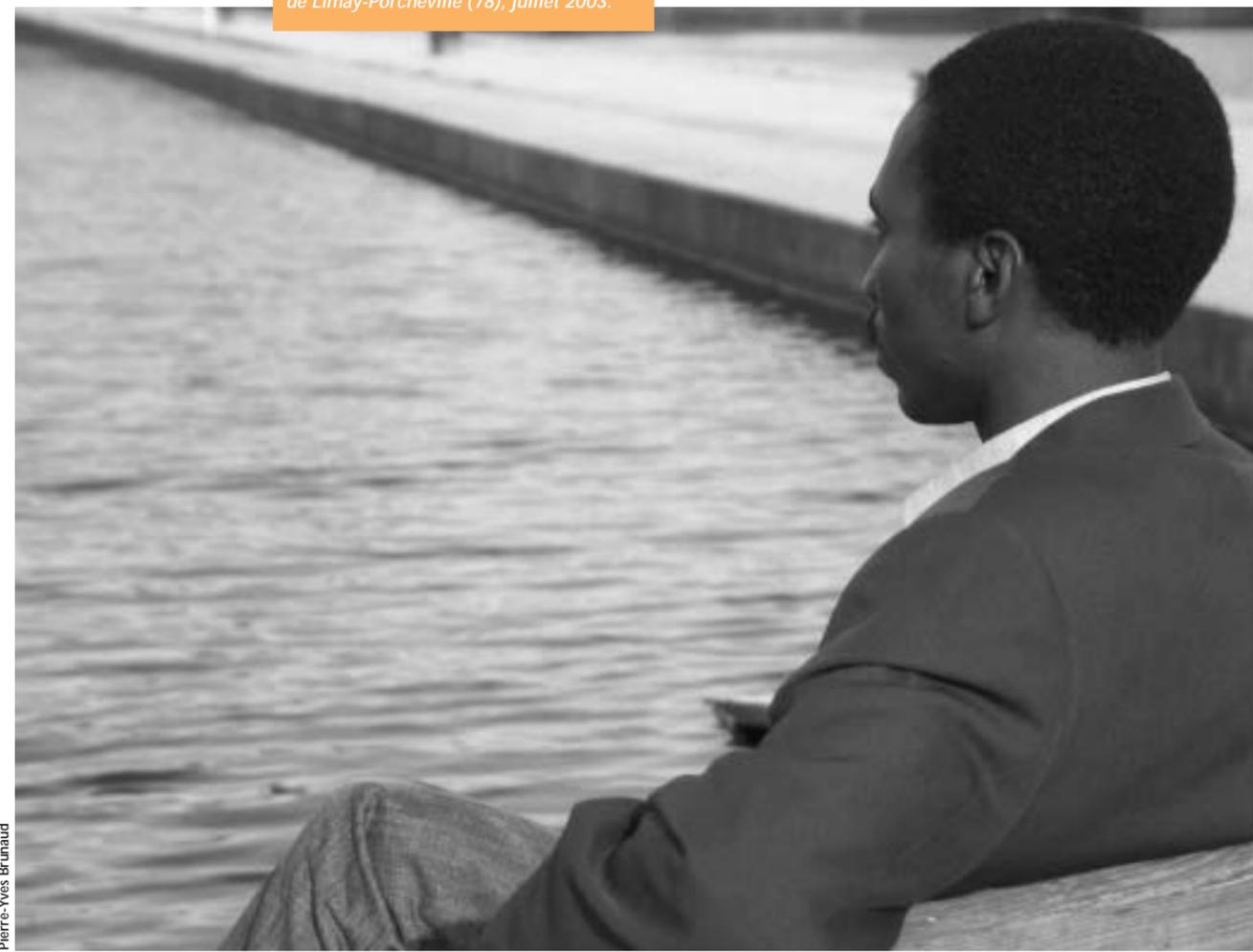
L'arrivée, ce serait ce moment où on peut se faire un chez-soi chez les autres

Au bout de ce voyage, au-delà de l'arrivée physique, il y a l'autre arrivée, celle qui signe l'unité de soi. Elle survient plutôt lentement, en fonction de ce qui a été vécu. Un travail d'élaboration psychique permet de reprendre le fil de sa propre histoire, entre l'avant et l'après. Alors on peut s'installer, construire un chez-soi chez les autres. Cela est lié aux difficultés intimes mais dépend aussi des possibilités d'intégration, de reconstruction d'une vie sociale et affective. ■

Cécile Henriques

- (1) RDC : République démocratique du Congo.
 (2) Cada : Centre d'accueil pour demandeur d'asile.
 (3) UNHCR : Haut Commissariat des nations unies pour les réfugiés.
 (4) Voir dans ce numéro nos articles concernant le travail de la CFDA (page 4) et de l'Anafé (page 11).
 (5) *Paroles de sans-papiers*, de Bénédicte Goussault (page 77), les Editions de l'Atelier, 1999.

Silman, parc paysager de Limay-Porcheville (78), juillet 2003.



Pierre-Yves Brunaud

Le temps de dire...

« Mais peut-on raconter? Le pourra-t-on? [...] On peut tout dire de cette expérience. Il suffit d'y penser. Et de s'y mettre. D'avoir le temps, sans doute, et le courage, d'un récit illimité, probablement interminable, illuminé – clôturé aussi, bien entendu – par cette possibilité de se poursuivre à l'infini. Quitte à tomber dans la répétition et le ressassement. Quitte à ne pas s'en sortir; à prolonger la mort, le cas échéant, à la faire revivre sans cesse dans les plis et les replis du récit, à n'être plus que le langage de cette mort, à vivre à ses dépens, mortellement. Mais peut-on entendre, tout imaginer? Le pourra-t-on? En auront-ils la patience la passion, la compassion, la rigueur nécessaire? Le doute me vient, dès ce premier instant, cette première rencontre avec des hommes d'avant, du dehors – venus de la vie... »

Jorge Semprun, *L'Écriture ou la vie*, éditions Folio.

Raconter, restituer une image, un événement n'est pas décrire mais revivre. C'est réveiller des blessures derrière les cicatrices inscrites dans le corps. Dans *L'écriture ou la vie*, Jorge Semprun nous rappelle les difficultés auxquelles se heurte la tentative de témoigner. Difficultés que nous rencontrons souvent dans l'expérience d'écoute et d'analyse de nos patients lorsqu'ils se livrent au témoignage. Les mots convoquent les choses.

Par expérience, nous savons que dans tout travail de représentation, il y a un rythme et une temporalité qui appartiennent à chacun. Nous savons encore que là où opère la parole, quelle qu'elle soit, il y a nécessairement une implication subjective et active de son auteur. Ainsi, si l'acte de parler est un recours qui protège le sujet de l'invasion du non-sens de la violence et du réel de l'expérience traumatique en lui permettant d'accéder à l'ordre symbolique, il exige, cependant, un degré de violence consentie, implicite dans tout discours tentant de témoigner d'une violence subie. Autrement dit, en ramenant la mémoire à jour, à la parole, le sujet produit et en subit l'actualité à nouveau. La honte, la culpabilité d'avoir survécu et d'être exilé – qui, parfois, est à l'origine de persécutions sur un ou plusieurs membres de sa famille – peuvent empêcher le demandeur d'asile de se reconnaître comme « victime » et de témoigner de son parcours. En ce sens, la « victime » se sent fautive et se confond alors avec l'agresseur. C'est en suscitant sa parole et en prenant le temps d'écouter ses angoisses que la différenciation se produit, lui permettant de mieux se situer dans le contexte de violence d'où elle vient.

Actuellement, il nous arrive d'entendre, dès les premières consultations, des patients dans un état de sidération, de grand désarroi. Il y a là, déjà, quelque chose qui nous

inquiète et nous oblige à penser et à interroger les effets que produisent ou produiront les témoignages brusqués par la nouvelle procédure de demande d'asile.

Dès lors, nous nous devons de questionner et de repenser les effets de la réduction des délais accordés aux demandeurs d'asile pour rendre leurs dossiers à l'Ofpra⁽¹⁾. Parfois, quand les patients nous parlent de leur récit auprès de l'administration, nous nous rendons compte qu'ils ont peu ou presque rien dit de leur vécu. Un « trop tard » se dessine pour certains, parce que déjà déboutés. C'est ainsi que « l'urgence », incompatible avec notre pratique, fait son entrée au centre.

Quels récits sont alors à l'œuvre et que deviendront leurs auteurs? Nous craignons que certains, trop nombreux, soient déboutés avant d'avoir pu trouver le chemin des mots. Dans cette « urgence » qui surgit, pouvons-nous continuer notre travail, en parallèle avec les juristes, afin d'aider ceux qui ont des difficultés à témoigner à traverser

Il n'y a pas pire sourd...

L'association Primo Levi a participé, ces derniers mois, aux quatre dernières délégations CFDA, auprès de différents responsables⁽¹⁾ ministériels et institutionnels en charge du droit d'asile. Au cours de ces rencontres, nous avons pu constater que le MAE⁽²⁾ semble parfaitement se satisfaire du raccourcissement des délais de dépôt des demandes d'asile. Le MAE estime que le « vrai » demandeur d'asile pourra s'en accommoder, que le « faux » jouera la montre.

Suspectés de fraude, « ils » ne doivent pas avoir le temps de « préparer » leur récit, de chercher assistance pour comprendre ce qu'il faut faire. C'est méconnaître la réalité des demandeurs d'asile. Et d'ailleurs quels moyens se donnent la France, l'Europe, de les connaître? Désormais, ceux dont l'Ofpra ou la Commission de recours des réfugiés (CRR) décideront a priori que la demande est « manifestement infondée » seront privés d'entretien ou d'audience. Ni vu ni connu ! **Sibel Agrali**

(1) Les 30/12/03 et le 12/03/04 avec le directeur de l'Ofpra; le 20/02/2004 avec le président de la CRR et le 7/01/04 avec des fonctionnaires du MAE.

(2) Ministère des Affaires étrangères.



Pierre-Yves Brunaud

Budapest, juin 1999.

cette épreuve? Le Psychothérapeute propose un cadre où l'acte de parler n'est pas une communication mais un dire, qui convoque le sujet à s'écouter, à se situer dans ce qu'il dit et par là, déloger l'image figée qui a de lui-même dans son rapport à la souffrance. Voilà tant de questions sur lesquelles nous arrêter en évitant de nous faire rattraper par l'affolement, mot qui semble s'inscrire dans l'air du temps. ■

Helena d'Elia

(1) Conformément au projet de loi du 10 déc. 2003, le demandeur d'asile ne disposera plus que vingt et un jours pour rendre son formulaire auprès de l'Ofpra, délai d'enregistrement compris, au lieu d'un mois avec dépassements tolérés.

Assistance à l'arrivée

L'Anafé, Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers, a été créée en 1989 pour « fournir une aide à caractère juridique et humanitaire aux étrangers en difficulté aux frontières françaises »⁽¹⁾. Après près de quinze années d'exercice et de mise en œuvre – souvent difficile – de son action, elle vient de signer avec le ministère de l'Intérieur un accord lui délivrant un droit de présence permanent sur les zones d'attente de Roissy-Charles-de-Gaulle. Rencontre avec sa présidente, M^{me} Hélène Gacon, pour un état des lieux.

Avocate, militante au Gisti, Hélène Gacon intègre l'Anafé dès sa création et en assume la présidence à partir de 1999. « J'en suis à la fois heureuse et fière, dit-elle, l'Anafé présente une dimension collective très enrichissante: près de vingt associations en sont membres⁽²⁾, et derrière nos décisions, il y a une grande diversité de façons de travailler, de cultures, qui conduit à devoir rechercher un consensus, à savoir discuter autour d'une question en prenant en compte les différentes sensibilités des uns et des autres. » En outre, et c'est pour elle un atout fort, le statut de personne morale donne à l'Anafé toute liberté pour se constituer partie civile et donc engager les actions en justice qui contribuent, par la jurisprudence, à enrichir le corps du droit français en la matière.

A l'entendre, on comprend que pour Hélène Gacon, efficacité rime autant avec ouverture qu'avec ténacité, et que la fermeté n'est pas incompatible avec la douceur. Une approche tout à la fois sensible et pragmatique qui l'a conduite à engager les pourparlers avec M. Nicolas Sarkozy, en vue d'établir une extension de la présence de l'association auprès des personnes retenues en zones d'attente. Deux longues années de discussions qui ont mené à la signature de la convention du 5 mars 2004. « C'est pour nous un réel sujet de satisfaction, déclare-t-elle, car jusqu'alors nos interventions étaient soumises à des conditions aléatoires, parfois accordées au « compte-gouttes ». Nous fonctionnions au gré d'habilitations attribuées à certaines personnes, avec une restriction: les cartes étaient nominatives et le nombre de visites par personne était compté. Au final, nous n'avions droit qu'à huit visites par an et par association en zone d'attente. » Une présence nettement insuffisante pour Hélène Gacon, plus encore au vu de la dégradation de la situation de l'asile aux frontières ces dernières années.

Des années difficiles

La zone d'attente mérite bien son nom: lieu régi par un régime juridique très complexe, elle est un espace où les ressortissants étrangers attendent (légalement pour une durée maximum de vingt jours) de pouvoir faire entendre, pour une partie d'entre eux, leur souhait de demander l'asile en France. En l'occurrence, à Roissy et ailleurs – il y a près de cent zones d'attentes sur le territoire métropolitain, mais 95 % des étrangers sont maintenus dans la zone dépendant de l'aéroport Charles-de-Gaulle – ce sont des membres de la police aux frontières qui recueillent cette première information: « Pourquoi êtes-vous là? » Puis, des agents du Bureau asile à la frontière, du ministère des Affaires étrangères (MAE), mènent les entretiens permettant d'évaluer si la demande d'asile est fondée. Cette décision est transmise au ministère de l'Intérieur, qui statue seul sur l'acceptabilité ou non de l'admission de l'étranger sur le territoire français au titre de la demande d'asile en France. Or, au tournant du millénaire, l'afflux croissant d'étrangers a conduit à un dérapage du système: près de dix mille personnes arrivaient en 2001, pour quatre agents du MAE affectés à leur audition. Nombre d'entre eux étaient expulsés au terme de ces vingt jours de maintien sans même avoir pu faire entendre leur demande. Et, de plus en plus souvent, les entretiens se soldaient par des conclusions de demande « manifestement infondée ». Sur des motifs que l'Anafé n'a cessé de dénoncer pour leur valeur à tout le moins expéditive. Car, si le Conseil constitutionnel une première fois en 1992, puis le tribunal administratif de Paris⁽³⁾ plus récemment, ont pu tenter de mieux cerner cette notion de « manifestement infondée », il en ressort qu'elle ne devrait s'appliquer qu'à une évaluation superficielle, sans porter préjudice aux compétences du MAE: la pratique, quant à elle, révèle une forte tendance à évaluer la demande sur le

fond, donc à faire en sorte que le demandeur soit débouté du droit d'asile avant même d'avoir pu en déposer la requête!

Accélération des procédures

En juin 2002, le gouvernement opte pour un renforcement des effectifs et nomme vingt-deux agents contractuels qui se relaient sept jours sur sept pour les auditions. Les procédures s'accroissent et les décisions sont signées par une antenne de la direction des Libertés publiques et des Affaires juridiques du ministère de l'Intérieur implantée à Roissy, avec délégation de signature. « A raison d'entretiens d'une demi-heure, les auditions ne permettaient pas d'évaluer les éléments de manière satisfaisante, souligne Hélène Gacon. Sans même parler de l'absence de « sas », ce moment nécessaire pour chaque étranger avant qu'il soit en mesure de faire un récit de son parcours, ces mesures ont conduit à un taux d'asile à la frontière trois fois inférieur à celui de l'Ofpra et de la CRR réunis! » Dans le même temps, des locaux des aéroports devinrent des zones d'attentes de fortune, et les conditions de vie des personnes qui y étaient retenues révélèrent un manque criant d'hygiène, le surpeuplement conduisant à des situations dégradées, sans compter les brutalités policières dénoncées par l'Anafé et corroborées récemment par le CPT⁽⁴⁾. Très logiquement, la pratique de reconduite par « charters » et les dérives humanitaires qui les ont accompagnées reprirent de l'actualité, au point que l'on parle aujourd'hui d'un projet de financement par l'Union européenne d'avions de reconduites collectives faisant escale de pays en pays pour expulser les indésirables de l'espace de Schengen⁽⁵⁾...

Un dispositif permanent

C'est dans ce contexte de crise – et face à l'absence criante de soutien et d'informations des étrangers sur leurs droits – que les négociations entre l'Anafé et le ministère de l'Intérieur ont débuté. Depuis quatre ans, l'Anafé avait déjà pallié l'urgence en instaurant une permanence téléphonique, accessible à toute personne retenue pour la conseiller et éventuellement intervenir en sa faveur auprès des autorités compétentes⁽⁶⁾. Il devenait crucial de passer à la vitesse supérieure. « D'autant que cet accord n'est que la suite logique de ce qui aurait dû être fait il y a quinze ans », rappelle Hélène Gacon. La présence associa-



Les docks de la Joliette, port autonome de Marseille, 2000.

Pierre-Yves Brunaud

tive en zone d'attente comporte deux volets : la partie humanitaire est confiée à la Croix-Rouge, la partie juridique à l'Anafé. Pour sa mise en œuvre, cette dernière va constituer une équipe de quinze personnes accréditées pour six mois renouvelables, autorisées à accéder à tout moment, nuit et jour, aux zones d'attentes, et deux fois par semaine aux aéroports. « L'ensemble des personnes décisionnaires de l'Anafé est en contact direct par téléphone avec les visiteurs, de sorte à pouvoir très rapidement intervenir en cas de besoin. C'est la clef de notre action : que chaque niveau de l'Anafé se mobilise au bon moment », précise-t-elle, avant de se rappeler avec un sourire les résistances des responsables logistiques des Zapis⁽⁷⁾ lorsqu'il fallut dédier deux locaux à ces nouveaux « résidents ». Ce n'est que lors de sa visite accompagnée par

le ministre qu'Hélène Gacon a pu obtenir l'assurance que l'intendance suivrait.

Un avenir à préserver

De fait, Hélène Gacon ne se fait pas d'illusion. Si le ministère de l'Intérieur a concédé cette présence permanente de l'Anafé sur son territoire de prédilection, c'est aussi parce que la politique menée par M. Nicolas Sarkozy en matière de contrôle des flux migratoires commence à montrer ses effets : « De trois cents personnes présentes chaque jour il y a encore deux ans, avec des pics de cinq cent, nous sommes passés à quatre-vingts par jour actuellement. Une décroissance qui est à mettre en regard de l'accroissement des contrôles mis en place aux frontières, voire en amont de celles-ci : multiplication des contrôles aux

passerelles, ainsi que ceux effectués par les compagnies aériennes, elles-mêmes sous la menace de sanctions, restriction des délivrances de visas dans les pays de départ (via des accords mis en place par M. Nicolas Sarkozy directement avec les pays d'origine), instauration de visas de transits aéroportuaires pour une liste de vingt-sept nationalités (dont la Côte d'Ivoire, Haïti...) » Autant d'instruments de régulation qui œuvrent dans le sens d'une fermeture de nos frontières, en parallèle avec les réformes restrictives du droit d'asile. « Nous attendons toujours le décret d'application de la loi du 26 novembre 2003 portant sur les réformes du droit d'asile. Et nous ne nous priverons pas, comme nous en avons toujours eu l'habitude, d'en dénoncer les dispositions qui nous sembleront aller à l'encontre de la défense des droits des demandeurs d'asile à la frontière », prévient-elle. Reste que la situation internationale et le nombre de pays exerçant la torture ou ayant des pratiques portant atteinte aux droits de l'homme produisent autant de raisons d'exil sans doute plus fondées que ce que les décisions des agents du ministère de l'Intérieur, prises dans la logique globale de la maîtrise des flux migratoires, souhaitent reconnaître. A ce titre, la présence de l'Anafé sur les lieux où s'exerce ce pouvoir décisionnel est d'autant plus nécessaire. ■

Lucie Chauveau

(1) La roulette russe de l'asile à la frontière, rapport sur la procédure de l'admission sur le territoire au titre de l'asile, produit par l'Anafé, novembre 2003. Disponible sur le site : www.anafe.org

(2) voir la liste des associations membres en encadré.
(3) Décision du Conseil constitutionnel du 25 février 1992, DC 92307, § 11 et 32 et TA Paris, 4^e section, 5 mai 2000 Avila Martinez c/ministère de l'Intérieur.

(4) CPT : le Comité de prévention de la torture, orga-

L'Anafé regroupe les organisations suivantes

- Association d'accueil aux médecins et personnels de santé réfugiés en France
- Amnesty International Section française
- Association des juristes pour la reconnaissance des droits fondamentaux des immigrés
- Avocats pour la défense du droit des étrangers
- Cimade
- Comité médical pour les exilés (Comede)
- Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés
- Fédération générale des transports et de l'équipement - CFDT
- Fédération des syndicats de travailleurs du rail solidaires, unitaires et démocratiques
- Forum Réfugiés
- France Terre d'asile
- Groupe d'accueil et solidarité (GAS)
- Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti)
- Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen
- Migrations santé
- Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (Mrap)
- Syndicat des avocats de France
- Syndicat de la magistrature
- Syndicat CFDT des personnels assurant un service Air-France
- Syndicat CFDT des personnels assurant un service aéroport de Paris

nisme du Conseil de l'Europe, est habilité à visiter tout centre de rétention existant chez les pays signataires de sa charte pour y contrôler s'il y règne ou non des atteintes aux droits de la personne (pratiques de traitements inhumains ou dégradants...). Le CPT a effectué une visite à Roissy entre les 17 et 21 juin 2002 : le rapport de cette visite et des conclusions de l'organisme sont disponibles sur le site : www.cpt.coe.int. Voir Mémoires n° 19-20 pour une présentation complète du rôle et des modalités d'action du CPT.

(5) Voir Le Figaro, 22 janvier 2004, l'article « Bruxelles prêt à financer des "charters" groupés ».

(6) Cette permanence, toujours active, peut être contactée du lundi au vendredi de 10h00 à 18h00 au : 01 42 08 69 93.

(7) Zone d'attente des personnes en instance.

Tous ensemble le 15 mai !

Neuvième assemblée générale de l'association Primo Levi.

Cette réunion marquera un tournant dans la vie de l'association puisque, pour la première fois, aux côtés de nos membres associatifs fondateurs se trouveront des adhérents particuliers. C'est avec un très grand plaisir que nous avons vu affluer les adhésions, à la suite de notre appel lancé après la réforme de nos statuts (voir Mémoires n° 23). A ce jour, nous avons reçu quatre-vingts adhésions et cotisations. Quatre-vingts de nos amis ont choisi de s'engager plus avant dans leur soutien et leur participation à l'association Primo Levi.

Sans faire d'étude approfondie, nous avons noté que nos nouveaux membres habitent plutôt en province. Ils sont retraités pour la moitié d'entre eux. Nous avons compté beaucoup d'enseignants et des professionnels de la santé... et avons remarqué une majorité de femme. Nous supposons que beaucoup de nos adhérents sont également membres de nos organismes fondateurs, notamment l'Acat et Amnesty International.

A tous nous adresserons une invitation à l'assemblée générale.

Au cours de cette assemblée, nous souhaitons répondre à leurs questions sur les aspects les plus intéressants de l'activité du Centre : d'où viennent nos patients? Quelle est notre action spécifique en faveur des enfants? Quels peuvent être les développements relativement nouveaux de nos actions, tant sur le plan de l'aide aux victimes que sur les différents plans de l'action civique (défense du droit d'asile, solidarité avec les défenseurs des droits de l'homme...).

Enfin, nous aurons ensemble à renouveler le conseil d'administration. Nous serons heureux de compter parmi nos administrateurs ceux de nos nouveaux adhérents qui voudront se porter candidat.

Nous avons, tous ensemble, à mettre en route une nouvelle étape du développement de l'association. ■

Hubert Prévot

Après l'alerte, une situation financière plus sereine

Après une période d'inquiétude, l'association Primo Levi termine l'année 2003 avec une situation financière consolidée.

Cela résulte d'une exigeante maîtrise des dépenses. Le budget voté en décembre 2002 par le conseil d'administration a été respecté à 1 % près. Et nous vous avions indiqué dans le numéro précédent de notre revue, que nous avions ajusté légèrement les dépenses de personnel en restreignant les postes d'interprétariat et de communication (notamment par la suppression d'un numéro de Mémoires).

Du côté des ressources, l'appel lancé en septembre dernier a été largement entendu. Nous avons bénéficié d'un certain nombre de subventions de différentes associations amies (CCFD, Médecins du Monde, Fondation pour l'enfance et Fondation Nathalie Masse) pour un total de 31 700 euros. Par ailleurs, les dons de particuliers suite à cet appel exceptionnel se sont montés à plus de 40 000 euros! Les comptes de 2003 s'en sont trouvés équilibrés⁽¹⁾ alors que, sans cet élan de solidarité,

ils auraient été lourdement déficitaires. Ils se soldent même par un léger excédent égal au déficit de 2002. Cet équilibre est appréciable notamment pour renforcer la confiance de ceux qui sont susceptibles de nous aider à faire face à des difficultés temporaires de trésorerie (banquiers ou associations). Il nous laisse, d'autre part, une trésorerie de début d'année un peu plus abondante, ce qui nous permettra de passer plus sereinement les mois d'avril à juillet avant l'arrivée des subventions. Nous commençons 2004 sous de meilleurs auspices, d'autant que l'Europe s'est engagée à renouveler la convention pluriannuelle en faveur de l'association à un niveau légèrement supérieur à la précédente. ■

Hubert Prévot

(1) Voir le rapport d'activité 2003, sortie prévue en mai 2004.

Former les acteurs de terrain à la prise en charge des demandeurs d'asile

L'accueil des demandeurs d'asile exige plus que de la bonne volonté. Pour former et soutenir les acteurs institutionnels, le centre Primo Levi propose des actions adaptées aux difficultés rencontrées sur le terrain par les différents professionnels. Deux exemples d'interventions récentes.

La création d'un réseau à Nantes

Répondre à l'absence de structure ou de thérapeutes spécialisés

La prise en charge d'une population en grande détresse psychique se révèle bien souvent difficile pour les acteurs institutionnels. Faute de formation, ils se sentent parfois démunis devant la complexité des situations. Comment développer les compétences et mettre en place un réseau pour mieux prendre en charge les difficultés du demandeur d'asile? Ce questionnement, porté par les professionnels de terrain et les institutions de la région nantaise, a conduit la mairie de Nantes et de la Ddass de Loire-Atlantique à solliciter l'intervention de l'association Primo Levi.

La ville de Nantes a connu un accroissement important du nombre de demandeurs d'asile (de 40 à 600 en deux ans), y compris des mineurs isolés. Les professionnels des centres d'accueil (Cada) et du Centre provisoire d'hébergement (CPH) sont confrontés à des situations humaines dramatiques. Les équipes des institutions ne savent comment répondre à ces situations de grande détresse psychique et s'interrogent sur la qualité de leur accompagnement.

Sur une initiative portée par madame Chapoy, directrice du Cada et du CPH municipaux, une première session de sensibilisation à la prise en charge des victimes de la violence politique est animée en juillet 2002, par un psychologue et un psychiatre du centre. Le débat est très riche et permet de mesurer l'ampleur des besoins. Une nouvelle étape est alors envisagée. En mars 2003, le centre participe à un tour de table des différentes institutions qui permet d'identifier les difficultés rencontrées au sein de chacune d'entre elles. La priorité est donnée à une formation aux aspects théoriques et pratiques de la prise en charge du traumatisme, dans une

approche pluridisciplinaire. Cette formation devra permettre aux différents intervenants de la région nantaise de constituer un réseau interinstitutionnel. Le projet est de répondre à la demande d'orientation pour la prise en charge thérapeutique.

Onze participants provenant d'horizons très différents – intervenants et référents sociaux en Cada, assistantes sociales, psychologues, un médecin généraliste et un interprète – participent aux deux sessions de deux journées consécutives (novembre 2003 et février 2004). Les professionnels du centre Primo Levi témoignent et transmettent leur expérience quotidienne auprès des victimes de la torture et de la violence politique, permettant ainsi aux acteurs de la région nantaise d'appréhender la prise en charge sous ses différents aspects : psychothérapeutique bien sûr mais aussi médicale, sociale et juridique, l'accueil et l'orientation ainsi que la problématique du travail avec un interprète. Helena d'Elia, psychologue au centre (et responsable du centre de formation), participe à chaque session et précise, pour chaque étape, les modalités d'une prise en charge tenant compte du traumatisme.

Droits de l'homme à Nantes

30^e anniversaire de l'Acat : à cette occasion, le groupe de Nantes organise jusqu'au 9 avril une exposition des photographies de John Kaplan portant sur les rescapés de la torture au Sierra Leone (travail que nous avons déjà salué dans nos colonnes, voir Mémoires n° 22).

Premier Forum mondial des droits de l'homme : organisé par la ville de Nantes, à l'initiative et avec le soutien de l'Unesco, se tiendra du 16 au 19 mai prochain à la Cité des congrès. L'inscription et la participation sont gratuites. Voir les sites internet de la ville de Nantes ou de l'Unesco.



Pierre-Yves Brunaud

Les questions abordées ont été définies en fonction des difficultés rencontrées : comment aborder la souffrance psychologique, entendre sa demande et ses résistances? Comment travailler avec un interprète? Comment les former? Comment, en tant que professionnel, se situer dans son cadre et le tenir? Comment, quand et pourquoi orienter? Comment assurer la prise en charge des familles? L'apport théorique est soutenu par l'analyse concrète de situations choisies parmi les patients du centre Primo Levi ou celles pris en charge par les participants.

De nouvelles perspectives

Le docteur Evano, médecin généraliste intervenant en Cada, témoigne : « Cette formation m'a fait prendre conscience de certaines problématiques qui m'ont conduit à faire évoluer ma pratique. Chaque thématique était traitée en profondeur, ce qui a permis à chacun de mesurer la diversité des compétences à l'œuvre et l'intérêt de s'appuyer les uns sur les autres. » Au-delà du transfert de compétences et du partage d'expériences, cette formation a effectivement permis de dynamiser une équipe. « Il y avait à la base une réelle volonté de se rencontrer pour mettre en place un réseau d'intervenants interactifs entre eux, cohérent, efficace et compétent, poursuit le docteur Evano. Ce réseau existe à présent. Nous nous rencontrons pour en définir le fonctionnement et étudier comment l'ouvrir à d'autres intervenants pédiatres et pédopsychiatres. »

Une nouvelle réunion est prévue pour préparer la suite. Notamment, des sessions mensuelles dites de « supervision » sont envisagées qui permettront au centre de poursuivre son accompagnement et son soutien. ■

Christophe Salet

Comme une parenthèse dans le temps.
Le Caire. Janvier 2002.

Atelier Santé Ville à Aubervilliers

"Adolescents et familles"

Une trentaine de représentants institutionnels en lien avec les adolescents et les familles se sont réunis, entre septembre 2003 et janvier 2004, au cours d'un atelier proposé par le service communal d'hygiène et de santé mentale de la ville d'Aubervilliers. Intitulé *Adolescents et familles : les souffrances psychiques liées à la violence*, ce séminaire a offert un espace de discussions et d'échanges d'expériences entre professionnels travaillant au croisement des problématiques sociales et de santé mentale : médecins, psychologues, assistantes sociales, éducateurs... Sollicités par la ville d'Aubervilliers Juan Boggino et Diane Kolnikoff, psychothérapeutes au centre Primo Levi, sont intervenus sur deux séances. L'expérience du

Le centre de formation

Depuis 2002, l'équipe du centre Primo Levi propose des formations dans le cadre d'un centre dont la vocation est d'être un centre de ressources pour les professionnels du soin, de l'accueil et de l'insertion en contact avec les demandeurs d'asile ou toutes autres personnes victimes de violences politiques. Il propose des modules de formation adaptés à chaque public et conçus dans l'optique de pluridisciplinarité qui caractérise la prise en charge au centre de soins Primo Levi.

Le centre de Formation, sous la responsabilité de Helena d'Elia, propose un catalogue de sessions (de quelques jours au séminaire annuel), mais travaille également, en partenariat avec les institutions qui le sollicitent, à la conception et à la mise en place de formations sur mesure. Les problématiques du suivi psychothérapeutique, qui laissent démunis de nombreux acteurs de terrain, sont notamment l'objet de sessions spécifiques et approfondies. ■

Le centre de formation Primo Levi est agréé au titre de la formation permanente.
Informations : 01 43 14 88 50.

centre Primo Levi dans le suivi psychothérapeutique des victimes de violence politique a fourni la matière d'une première séance de travail. Juan Boggino a exposé les possibilités thérapeutiques pouvant contribuer à la « reconstruction » des familles touchées par ce type de violence. Une deuxième séance, consacrée aux interventions autour de la prévention auprès des adolescents, était illustrée par l'action de l'association Primo Levi dans deux lycées de Limoges pour sensibiliser les élèves aux conséquences de la violence politique. Les discussions engagées dans le cadre de cette intervention ont mis en valeur la mission de sensibilisation et de témoignage que défend l'association auprès du grand public. ■